

Vingt-deux gardiens de prison en correctionnelle

■ Ils sont poursuivis pour mauvais traitement sur des détenus.

Une directrice sera également jugée.

La chambre du conseil de Bruxelles a décidé de renvoyer 22 gardiens de la prison de Forest devant le tribunal correctionnel pour traitements inhumains à l'égard de détenus.

Une décision similaire a été prise à l'encontre d'une directrice de l'établissement pénitentiaire pour négligence coupable, a fait savoir son avocat M^r Dimitri de Béco.

S'agissant des gardiens, l'enquête a commencé, en 2014, après le dépôt de plaintes de détenus pour violences répétées perpétrées par des gardiens en service depuis plusieurs années dans l'aile D de la prison.

C'étaient les "SS"

A ces gardiens, on aurait donné le surnom, inspiré par leur comportement envers les prisonniers, de "SS". Les suspects auraient considéré comme un sport le fait d'insulter, d'humilier ou de provoquer des détenus, organisant des paris sur le nombre de prisonniers qu'ils parviendraient à envoyer en cellule d'isolement sur une journée.

Ils auraient aussi coupé régulièrement l'électricité dans une cellule afin de provoquer des incidents entre détenus. L'un des gardiens aurait aussi envoyé des prisonniers aux toilettes sans papier WC ou laissé des détenus à l'isolement alors qu'ils avaient droit à une promenade.

Le nom de sept d'entre eux revient régulièrement. Ces gardiens constitueraient le noyau dur du groupe. Ils sont soupçonnés de traitements inhumains et de coups et blessures. Parmi les autres matons, certains n'auraient joué qu'un rôle mineur. Une grande majorité des 25 gardiens initialement poursuivis ont d'ailleurs demandé à bénéficier d'un non-lieu. Mais la chambre du conseil n'a pas été de cet avis pour la grande majorité d'entre eux.

Cellule d'isolement

La directrice est elle aussi poursuivie, bien qu'il s'agisse d'une affaire distincte. Il lui est reproché d'avoir placé en cellule d'isolement un détenu atteint de problèmes psychiques alors que son état de santé ne le permettait pas.

Aucune date n'a encore été fixée pour le procès. C'est le cas de la directrice par exemple, qui évoque un malentendu sur ce qu'on lui reproche. Elle aurait mis au cachot un homme interné dans l'aile psychiatrique. Mais pour raisons de sécurité, et non en mesure de rétorsion. La chambre du conseil doit rendre sa décision dans les semaines à venir. (D'après Belga)